



Paris le 26 février 2021,

**Madame Anne Hidalgo**  
**Maire de Paris**  
**Hôtel de Ville**  
**Place de l'Hôtel de Ville**  
**75196 Paris cedex 04**

**Objet : Bien-être des équidés – établissements équestres parisiens**

Madame la Maire,

Suite aux dernières annonces du Premier Ministre, nous avons pris connaissance des premières annonces que vous avez pu faire concernant la situation sanitaire à Paris et sur les mesures de confinement que vous pourriez être amenée à proposer au Gouvernement pour lutter contre l'épidémie.

En raison de la nécessité d'assurer la sortie quotidienne des chevaux et poneys, les établissements équestres parisiens bénéficient depuis plusieurs mois, dans le cadre des mesures de confinement ou de couvre-feu, d'une dérogation afin de permettre aux cavaliers des clubs et aux propriétaires d'accéder aux établissements pour assurer la sortie des équidés.

Cette dérogation a été validée par un protocole inter-ministériel entre la Fédération Française d'Equitation, les services du Premier Ministre et les ministères de tutelle concernés.

Nous souhaitons vous alerter sur l'absolue nécessité de faire valoir auprès du Gouvernement le maintien de ces dispositions dérogatoires lors de la transmission de vos propositions sanitaires pour la ville de Paris. Des restrictions d'accès aux établissements feraient courir un risque sanitaire important pour les centaines de chevaux et poneys présents dans les clubs hippiques parisiens.

Nous vous remercions de votre soutien et nous restons personnellement à votre disposition pour échanger avec vous et vos services concernés sur l'ensemble de ces problématiques qui touchent depuis plusieurs mois notre filière.

Veillez agréer, Madame la Maire, nos sincères salutations.

Danièle Gaillard  
Présidente du Comité départemental  
d'Equitation de Paris

Serge Lecomte  
Président de la Fédération  
Française d'Equitation

Emmanuel Feltesse  
Président du Comité Régional  
d'Equitation d'Ile-de-France